

**Conseil économique
et social****Union africaine****Groupe des Nations Unies
pour le développement**

E/ECA/RCM/18/3

Distr. générale

10 mars 2017

Français

Original : anglais

**Commission économique pour l'Afrique
Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique****Union africaine**

Dix-huitième session

Première réunion conjointe du Mécanisme
de coordination régionale pour l'Afrique et du Groupe des
Nations Unies pour le développement

Dakar, 25 et 26 mars 2017

Rapport intérimaire consolidé pour la période avril 2016 mars 2017

I. Introduction

1. Il y a maintenant 19 ans que les mécanismes de coordination régionale ont été mis en place dans les cinq régions, conformément à la résolution 1998/46 du Conseil économique et social des Nations Unies du 31 juillet 1998. La première série de réunions du mécanisme de coordination régionale a eu lieu en 1999 sous la présidence du Secrétaire général adjoint. Depuis 2000, les réunions sont convoquées par les secrétaires exécutifs respectifs des cinq commissions régionales qui sont désignées comme coordonnateurs stratégiques des mécanismes et chargées de tenir des réunions périodiques des institutions et organisations du système des Nations Unies en vue de promouvoir la synergie et la cohérence aux fins d'une réponse coordonnée face aux besoins prioritaires de chaque région.

2. Les États Membres, par la résolution 67/226 de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, ont encouragé le système des Nations Unies pour le développement à renforcer la collaboration avec les organisations intergouvernementales régionales et sous-régionales et les banques régionales, selon qu'il convient et conformément à leurs mandats respectifs. Ils ont prié également les commissions régionales et les fonds, programmes, institutions spécialisées et autres entités du système des Nations Unies pour le développement au niveau régional de renforcer encore la coopération et la coordination entre elles et avec leurs sièges respectifs, en consultation étroite avec les gouvernements des pays intéressés [en tant que stratégies visant à améliorer le fonctionnement du système des Nations Unies] (paragraphe 145 et 146).

3. Dans leur déclaration de collaboration à l'appui des États Membres pour la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, signée par la Présidente du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD) et le coordonnateur des commissions économiques régionales,¹ il a été décidé que les

¹: Groupe des Nations Unies pour le développement et commissions régionales des Nations Unies, *Statement of Collaboration on Supporting Member States in Implementation of the 2030 Agenda*

commissions régionales et les équipes du GNUM renforceraient la coopération dans les régions entre les mécanismes convoqués par les commissions régionales et l'équipe régionale compétente du GNUM, en vue de renforcer l'impact des activités de développement des Nations Unies en réponse aux priorités régionales et sous-régionales des États membres. La déclaration de collaboration invite les commissions régionales et le système des Nations Unies pour le développement à appuyer le suivi et l'examen par les États membres du Programme de développement durable à l'horizon 2030 aux niveaux national, régional et mondial, y compris par le biais des forums régionaux sur le développement durable, et à assurer un lien et une interaction systématique, opportune et cohérente entre les trois niveaux et, s'il y a lieu, à collaborer aux rapports régionaux interinstitutions.

4. Dans le contexte africain, le Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique (MCR-Afrique) qui était un mécanisme consultatif, est devenu une entité qui organise de façon formelle des sessions annuelles au cours desquelles les institutions et organismes du système des Nations Unies qui opèrent en Afrique s'accordent pour coordonner leurs stratégies d'exécution de programmes à l'appui des initiatives de l'Union africaine comme le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et maintenant l'Agenda 2063. Ces sessions annuelles passent en revue les progrès accomplis dans l'amélioration de la coopération, de la collaboration et de la coordination entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine et ses organes, dans le but de renforcer l'efficacité de l'appui des Nations Unies au développement de l'Afrique. Les sessions servent également de tribune à des délibérations sur les questions actuelles et émergentes importantes pour le programme de développement de l'Afrique et pour la formulation de prescriptions politiques saines.

5. Les chefs d'État et de gouvernement africains ont adopté, par leur décision Assembly/AU/ Dec.587(XXV) de 2015, le Cadre d'un nouveau partenariat entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine pour le Programme d'intégration et de développement de l'Afrique 2017-2027 (PAIDA). En tant que successeur du programme décennal de renforcement des capacités des Nations Unies et de l'Union africaine de 2006, le PAIDA servira donc de plate-forme globale à la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine, sur la base de l'Agenda 2063. En conséquence, le MCR-Afrique utilisera le PAIDA comme cadre d'« unité d'action » et renforcera la coordination et la cohérence du soutien des Nations Unies à l'Union africaine, ses organes et ses organisations.

6. Le présent rapport passe en revue les travaux du MCR-Afrique pour la période d'avril 2016 à mars 2017. Comme précédemment, il résume les principales réalisations du MCR-Afrique, les grands défis rencontrés et les enseignements tirés.

II. Principales réalisations

7. Le MCR-Afrique a joué un rôle majeur dans le renforcement du partenariat entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine. Le MCR-Afrique peut passer en revue l'année allant d'avril 2016 à mars 2017 avec un sentiment de satisfaction en termes d'approfondissement des consultations et de recentrage sur les moyens de renforcer le partenariat et accroître le soutien de l'Organisation des Nations Unies à l'Union africaine et à ses organes. Pendant cette période, les questions de fond ont porté sur le renforcement du partenariat entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine, l'intensification de la coordination interne des Nations Unies pour renforcer le mécanisme et l'amélioration de la coordination, de la collaboration et de la cohérence du soutien des Nations Unies aux priorités et programmes thématiques de l'Union africaine.

for Sustainable Development (1^{er} janvier 2016) seulement en anglais. Accessible sur <https://undg.org/wp-content/uploads/2016/05/Statement-of-Collaboration-RECs-UNDG-Reg-UNDGs-on-SDGs-1-Jan-2016.pdf>.

A. Renforcement du partenariat entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine et du mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique

8. Pour la quatrième fois, la session annuelle du MCR-Afrique de 2017 aura lieu juste après la troisième session conjointe du Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur les finances, les affaires monétaires, la planification économique et l'intégration et de la cinquantième session de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique. Reconnaisant que la lutte contre les inégalités et le chômage est primordiale pour parvenir à un développement économique général et durable en Afrique, le thème de la conférence cette année est «Croissance, inégalité et chômage». La dix-huitième session du MCR-Afrique aura pour thème: « Appui du système des Nations Unies pour tirer pleinement profit du dividende démographique en investissant dans la jeunesse ». Les participants à la dix-huitième session continueront de délibérer sur le renforcement du mécanisme de coordination régionale et la relation entre le MCR- Afrique et le GNUD. Les résultats de la session devraient être présentés aux ministres africains à leur dixième réunion annuelle conjointe.

B. Renforcer la coordination interne des Nations Unies pour mieux appuyer les priorités stratégiques de l'Union africaine

9. L'équipe de liaison des Nations Unies, qui est composée d'institutions et d'organismes du système des Nations Unies ayant leur siège à Addis-Abeba, sert de forum complémentaire au MCR-Afrique pour définir et traiter les possibilités et défis communs auxquels sont confrontés les organismes du système des Nations Unies dans leurs interactions avec les organes et organismes de l'Union africaine et dans le but de promouvoir un environnement propice à une collaboration efficace entre ses membres. L'équipe de liaison joue un rôle de catalyseur dans l'harmonisation des approches, des opérations et des actions au sein du système des Nations Unies dans le but de promouvoir le partenariat stratégique et de fournir un appui coordonné efficace aux priorités stratégiques de l'Union africaine en étroite collaboration avec le secrétariat du MCR-Afrique, accueilli et pourvu en ressources par la Commission économique pour l'Afrique (CEA).² Grâce à ses réunions mensuelles très fréquentées, l'équipe de liaison vise à renforcer la cohérence interne, la convergence et la synergie entre les institutions et les organisations afin de pouvoir jouer un rôle plus efficace dans le renforcement du partenariat entre l'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies dans le contexte du MCR-Afrique.

10. Dans ses efforts visant à renforcer la coordination interne de l'ONU au-delà d'Addis-Abeba, le secrétariat du MCR-Afrique a tenu une importante réunion avec les équipes régionales du Groupe des Nations Unies pour le développement pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe, et l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale en décembre 2016, qui a débouché sur la demande unanime d'approfondir la collaboration. Il a également été proposé à cette réunion de tenir à l'avenir des dialogues et des débats politiques conjoints sur les questions thématiques prioritaires. Le premier de ces dialogues conjoints est prévu pour le 25 mars 2017, pendant la dix-huitième session du MCR-Afrique à Dakar.

² Conformément à la résolution 1998/46 du Conseil économique et social du 31 juillet 1998, toutes les commissions régionales, y compris la CEA, ont pour mandat d'améliorer et de renforcer la coordination et la collaboration entre les institutions et les organisations des Nations Unies engagés dans des activités régionales et interpays par le biais de consultations régulières. Dans le cas de l'Afrique, le MCR-Afrique est la structure mise en place à cet effet, accueillie et pourvue en ressources par la CEA.

11. D'autres domaines de collaboration entre les équipes régionales du GNUM pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe et l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale, et le MCR-Afrique sont les suivants :

(a) Les équipes régionales du GNUM invitent le secrétariat du MCR-Afrique à les associer à des retraites afin de hiérarchiser les priorités stratégiques, à des cours de formation sur la programmation des principes et à des exercices de projection dans l'avenir ;

(b) Il conviendrait d'étudier les possibilités d'aborder les questions sous-régionales et transfrontalières par le biais des programmes régionaux, s'il y a lieu ;

(c) L'Organisation des Nations Unies et les nouveaux fonctionnaires de l'Union africaine assistent à une retraite et invitent les communautés économiques régionales, en juillet, en marge de l'Assemblée de l'Union africaine ;

(d) La Commission de l'Union africaine et le MCR-Afrique participent aux réunions des équipes régionales du GNUM et inversement ;

(e) Le MCR-Afrique et les secrétariats régionaux du GNUM élaborent une note conceptuelle et indiquent ce que font les groupes thématiques et les groupes de travail afin de déterminer le soutien requis par les équipes de pays ;

(f) Les deux équipes de gestion des connaissances du secrétariat communiquent entre elles afin de donner des indications précises sur les compétences et outils existants et favoriser les débats sur la manière de concevoir un espace de collaboration et des outils communs ;

(g) Les besoins pour les réunions sont identifiés et l'on commence la mise au point d'outils communs et l'organisation des espaces communautaires. Ceux-ci serviront de futur dépôt pour les banques de données de références et de connaissances historiques sur les différents thèmes centraux ;

(h) Un portail de gestion des connaissances décrivant les équipes régionales du GNUM et le MCR-Afrique et recensant les synergies existant entre elles est créé ;

(i) Un blog fournit des informations sur les questions clés et les ordres du jour ;

(j) Une banque de compétences et un fichier d'experts permettant d'identifier les domaines de convergence et de servir de référentiel de données pour l'engagement des consultants et l'identification des orateurs et des modérateurs pour les réunions et les panels sont créés.

C. Alignement du mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique sur l'Agenda 2063 de l'Union africaine et le Programme de développement durable à l'horizon 2030

12. À la dix-septième session du MCR-Afrique, les membres ont adopté les recommandations formulées par le comité de travail composé d'experts de la Commission de l'Union africaine et des Nations Unies³ pour le fonctionnement des huit groupes thématiques suivants :

³ Le comité de travail était composé des personnes suivantes: Febe Potgiter-Gqubule, Chef adjoint du personnel de la Commission de l'Union africaine (président du comité); Olawale Maiyegun, Directeur des affaires sociales, Commission de l'Union africaine; Treasure Maphanga, Directrice du commerce et de l'industrie, Commission de l'Union africaine; Chris Kachiza, Directeur intérimaire de la planification stratégique, Commission de l'Union africaine; Salvatore Matata, Chef du Bureau de liaison du Marché commun pour l'Afrique orientale et l'Afrique australe auprès de la Commission de l'Union africaine; Talla Kebe, Agence de planification et de coordination du NEPAD; et Joseph Atta-Mensah et Adwoa Coleman, secrétariat commun du MCR.

- (a) Croissance économique durable et inclusive, industrie, commerce, agriculture et agro-industrie, et intégration régionale ;
- (b) Développement des infrastructures ;
- (c) Mise en valeur du capital humain, santé, nutrition, science, technologie et innovation ;
- (d) Travail, création d'emplois, protection sociale, migrations et mobilité ;
- (e) Égalité des sexes, autonomisation des femmes et des jeunes ;
- (f) Questions humanitaires et gestion des risques de catastrophe ;
- (g) Environnement, urbanisation et population ;
- (h) Plaidoyer, information, communication et culture.

13. Sur la base de la reconfiguration ci-dessus, le secrétariat du MCR-Afrique a élaboré une matrice cartographiant les groupes thématiques et les objectifs définis dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, l'Agenda 2063 et les priorités de la Commission de l'Union africaine dans son programme de travail pour la période 2016-2018. La matrice a été examinée lors de la retraite des coordinateurs en février 2017, qui a adopté un programme de travail biennal pour le MCR-Afrique pour 2017-2018 (à compléter sur la base des résultats de la retraite).

D. Programme global d'appui à long terme de l'Organisation des Nations Unies à l'Union africaine

14. Le PAIDA a été élaboré comme cadre de partenariat entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine pour 2017-2027, sur la base de l'Agenda 2063. Il a été adopté par l'Assemblée de l'Union africaine à sa session de juin 2015 en Afrique du Sud. Par la suite, fort du soutien actif du Groupe africain basé à New York, le cadre du nouveau partenariat a été salué par l'Assemblée générale dans sa résolution 71/254, adoptée le 23 décembre 2016 (voir l'annexe II au présent rapport pour plus de détails).

III. Défis, recommandations et perspectives

15. L'appropriation et le leadership des principales parties prenantes dans les travaux du MCR-Afrique sont essentiels. Une meilleure appropriation et orientation par les organes de l'Union africaine des activités du MCR-Afrique assureront davantage de résultats. La participation active de la Commission de l'Union africaine en qualité de coprésidente du MCR-Afrique a été importante pour l'efficacité de ses opérations. Des bases solides ont été mises en place aux fins d'une coopération fructueuse, au vu de l'enthousiasme manifesté par de nombreuses instances dirigeantes de la Commission de l'Union africaine. Cependant, les disparités entre les rôles et les niveaux de participation des différents départements de la Commission de l'Union africaine ont quelque peu affecté les performances des groupes thématiques.

16. Les organisations et organismes des Nations Unies et les institutions régionales et sous-régionales africaines reconnaissent généralement que beaucoup reste à faire pour améliorer le MCR-Afrique dans son appui aux programmes de l'Union africaine et de ses organes. L'amélioration du mécanisme faciliterait une meilleure coordination des initiatives des Nations Unies, renforcerait la cohérence, la rentabilité et l'impact des activités mises en œuvre par les groupes thématiques, en vue d'obtenir des résultats tangibles.

17. Les défis auxquels fait face le mécanisme sont à peu près les mêmes d'une année à l'autre. Ce sont principalement les limitations de ressources ou l'absence de ressources spécialisées, l'insuffisance de l'information et de la communication, des contraintes de planification, l'absence de cadre de suivi et d'évaluation efficace et les difficultés à montrer des résultats et des réalisations tangibles.

A. Ressources durables

18. Afin qu'ils jouent efficacement leur rôle d'appui aux priorités régionales et sous-régionales de l'Union africaine, il faudrait doter le mécanisme en général et son secrétariat en particulier de moyens suffisants leur permettant d'apporter un soutien technique plus efficace aux mesures et activités dont ils ont la charge. Il faut à cet effet que le Mécanisme dispose durablement de ressources lui permettant d'être efficace et crédible.

B. Stratégie de communication

19. La stratégie de communication pour le plaidoyer et la mobilisation de ressources à l'appui des divers programmes de l'Union africaine et de ses organes ont été approuvées par le MCR-Afrique à sa dix-septième session. Le secrétariat du MCR-Afrique travaille à sa mise en œuvre afin de renforcer la sensibilisation, l'engagement, l'appropriation et l'esprit d'initiative à tous les niveaux. Des réunions d'information seront organisées de manière régulière au sujet du MCR-Afrique et de ses activités à l'intention des commissaires, des directeurs de département de la Commission de l'Union africaine, des dirigeants de l'Agence du NEPAD et des responsables des communautés économiques régionales. Il conviendrait de généraliser la publication de bulletins et autres moyens de communication de nature à promouvoir le mécanisme. Avec un financement minimum, le groupe thématique Plaidoyer et communication pourrait créer de nouvelles instances d'échange d'idées en temps réel en utilisant les contributions des autres groupes thématiques et concrétiser ainsi l'objectif de l'intégration de la communication dans la structure du MCR-Afrique. Les activités de communication doivent être prises en compte dans les plans d'activités des groupes thématiques et prévues dans leur budget. Les groupes thématiques devraient également désigner parmi leurs membres la personne chargée de travailler avec le groupe thématique Plaidoyer et communication.

C. Planification

20. Il est proposé que le MCR-Afrique étudie et adopte à chaque session annuelle un programme de travail annuel qui sera ensuite mis en œuvre et sur lequel le mécanisme fera rapport. Ce programme de travail annuel sera élaboré et présenté par la Commission de l'Union africaine et comprendra les réalisations escomptées, les principaux indicateurs de succès, les objectifs à atteindre pour chaque domaine d'activité et les besoins en ressources. Tous les progrès et réalisations devront être évalués à l'aune du cadre de suivi et d'évaluation déjà mis en place par le secrétariat du MCR-Afrique. Il faudrait aussi que les performances de chaque membre du mécanisme soient prises en compte dans les évaluations de performance effectuées par l'organisation du membre.

21. L'engagement et la détermination qui ont prévalu à ce jour devraient être maintenues. Les coprésidents issus de l'Union africaine devraient faire preuve de fermeté dans leur direction pour s'assurer que les résultats attendus par leur organisation soient clairement définis, permettant ainsi aux groupes thématiques de mieux recenser les domaines de collaboration et de fourniture d'appui ainsi que d'assurer une plus grande efficacité aux activités.

22. Ils doivent également fortement contribuer à faciliter la participation d'autres départements importants de la Commission de l'Union africaine afin d'assurer

l'unité d'action au sein de la CUA aussi. Les co-présidents issus des Nations Unies doivent également faire preuve de plus d'engagement et donner l'impulsion complémentaire nécessaire à la Commission de l'Union africaine. Cet engagement exige qu'ils consacrent le temps voulu et les ressources humaines et financières nécessaires à la réalisation des activités des groupes thématiques.

23. Le MCR-Afrique s'est avéré être un outil qui peut contribuer efficacement aux efforts déployés pour projeter une nouvelle image de l'Afrique comme continent en plein essor. Le partenariat stratégique entre le système des Nations Unies et l'Union africaine doit toutefois être renforcé en vue d'apporter un appui plus efficace aux programmes de l'Afrique en matière de paix et de développement.

Annexe 1

Priorités recensées pour les huit groupes thématiques reconfigurés⁴

<p>1. Croissance économique accélérée, durable et inclusive, industrie, commerce, agriculture, agroalimentaire et intégration régionale</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Croissance économique accélérée, durable et inclusive 2. Diversification économique et résilience 3. Économie bleue pour une croissance économique accélérée. 4. Science, technologie et innovation pour le secteur manufacturier. 5. Développement industriel accéléré et ajout de valeur. 6. Appui à la mise en œuvre de la troisième décennie du développement industriel de l'Afrique et coopération industrielle pour le développement, conformément aux résolutions 70/293 de l'Assemblée générale du 25 juillet 2016 et 71/242 du 21 décembre 2016. 7. Élaboration de politiques et de stratégies pour l'utilisation durable des minéraux et des produits du continent, y compris les contrats miniers. 8. Soutien à la mise en œuvre du Programme global de développement de l'agriculture africaine visant à accroître la valeur ajoutée de la production et de la productivité pour assurer la sécurité alimentaire collective de l'Afrique. 9. Agriculture moderne pour accroître la productivité et la production. 10. Valeur ajoutée dans le commerce halieutique intra-régional pour la sécurité alimentaire en Afrique. 11. Promotion de politiques, de processus et d'infrastructures pour l'accès aux marchés et le commerce des produits agricoles. 12. Appui à la mise en œuvre de programmes d'appui à l'égalité des sexes, au changement climatique et à l'agriculture. 13. Engagement du secteur privé plus important et amélioration du climat des affaires en Afrique. 14. Appui et suivi de l'amélioration de l'agroalimentaire. 15. Stratégie d'harmonisation des statistiques en Afrique. 16. Afrique unie et intégrée. 17. Négociations pour la zone continentale de libre-échange. 18. Harmonisation des politiques et des normes visant à promouvoir l'intégration régionale et continentale et la compétitivité. 19. Création d'institutions financières et monétaires continentales et mobilisation de ressources fonctionnelles.
--	--

⁴ Un Groupe thématique Paix et sécurité, gouvernance et droits humains a été provisoirement rétabli en février 2017. Les principales priorités sont actuellement recensées avec la Commission de l'Union africaine et d'autres partenaires et seront présentées en temps voulu.

	<p>20. Mise en œuvre de mesures de facilitation du commerce dans le cadre du plan d'action pour le renforcement du commerce intra-africain et de l'Organisation mondiale du commerce.</p> <p>21. Création d'institutions financières et monétaires.</p> <p>22. Recenser des sources de financement alternatives pour renforcer le mécanisme de financement de l'Union africaine.</p> <p>23. Mise en place d'un mécanisme de mobilisation des ressources intérieures, y compris d'autres sources de financement, en vue d'assurer la mise en œuvre prévisible et durable des priorités de développement de l'Union africaine définies dans l'Agenda 2063 et l'Agenda pour le développement durable à l'horizon 2030.</p> <p>24. Finalisation du passeport africain et libre circulation des personnes.</p>
<p>2. Mise en place d'infrastructure</p>	<p>1. Réseau intégré à grande vitesse.</p> <p>2. Unification du transport aérien africain, marché unique de l'aviation en Afrique.</p> <p>3. Mise en œuvre du projet du barrage de Grand Inga.</p> <p>4. Appui à la mise en œuvre du Programme de développement des infrastructures en Afrique.</p> <p>5. Amélioration de la connectivité, de la fiabilité et de la rentabilité des réseaux et des services de transport et de tourisme sur le continent.</p> <p>6. Accroissement de l'accès à l'énergie moderne pour le développement social et économique de l'Afrique.</p>
<p>3. Mise en valeur du capital humain, santé, nutrition, science, technologie et innovation</p>	<p>1. Promotion de politiques et de programmes clés sur l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique aux fins du développement social et économique.</p> <p>2. Soutien à l'université panafricaine, notamment l'université africaine virtuelle et l'e-université.</p> <p>3. Soutien au réseau numérique panafricain.</p> <p>4. Rang de priorité élevée accordé par la Commission de l'Union africaine à la création du centre de lutte contre les maladies pour le renforcement des capacités de détection d'épidémie et d'intervention en Afrique.</p> <p>5. Promotion et soutien des politiques et programmes clés en matière de soins de santé primaires et de prévention, et de nutrition, tout en veillant à l'alignement sur la Stratégie africaine de la santé, la Stratégie régionale africaine sur la nutrition (2015-2025) et le cadre du Programme global pour le développement de l'agriculture de l'Afrique.</p> <p>6. Soutenir et intégrer le cadre catalytique de l'Union africaine pour mettre fin au sida, à la tuberculose et au paludisme, qui sont les plus grandes pandémies du continent.</p> <p>7. Faciliter la mise en œuvre de la stratégie décennale pour la science, la technologie et l'innovation de l'Afrique.</p> <p>8. Créer l'Agence africaine du médicament, accélérer la mise en œuvre du programme de réglementation et d'harmonisation de la médecine africaine et soutenir le projet de fabrication de produits</p>

	pharmaceutiques pour l'Afrique.
4. Main d'œuvre, création d'emplois, protection sociale, migration et mobilité	<ol style="list-style-type: none"> 1. Revenus, emploi et travail décent. 2. Pauvreté, inégalité et faim. 3. Sécurité et protection sociales, y compris pour les personnes handicapées. 4. Habitats modernes et habitables et services de qualité minimum. 5. Intégration de la migration dans la planification et les stratégies de développement au moyen de cadres de politiques migratoires régionaux et nationaux. 6. Mesures préventives et protectrices pour lutter contre la migration irrégulière, y compris la traite des êtres humains et le trafic illicite de migrants, conformément aux cadres existants de l'Union africaine. 7. Création de canaux alternatifs de migration régulière, y compris le renforcement de la mobilité intra-africaine. 8. Engagement de la diaspora et transferts de fonds. 9. Instances pour une coopération accrue entre les États et les régions en matière de migration.
5. L'égalité entre les sexes, les femmes et l'autonomisation des jeunes	<ol style="list-style-type: none"> 1. Élaboration, diffusion et mise en œuvre d'une stratégie pour la promotion et la protection des droits des groupes marginalisés et des personnes handicapées au niveau national. 2. Appui à la mise en œuvre de la Stratégie continentale de l'éducation pour l'Afrique couvrant la période 2016-2025. 3. Mise en œuvre rapide d'une initiative continentale sur le dividende démographique pour l'Afrique. 4. Intégrer les perspectives sexospécifiques dans les politiques, programmes et initiatives dans le domaine de la paix et de la sécurité. 5. Plaidoyer pour la mise en œuvre et le déploiement du programme d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes. 6. Engagements pour lutter contre la violence et la discrimination à l'égard des femmes et des filles. 7. Promotion et mise en œuvre de programmes et de politiques sur l'emploi et l'esprit d'entreprise des femmes. 8. Élaboration et promotion de politiques visant à améliorer l'accès aux ressources productives, y compris le financement pour les femmes. 9. Intégrer des perspectives sexospécifiques dans tous les domaines prioritaires. 10. S'efforcer de faire en sorte que les systèmes d'éducation fournissent aux jeunes générations et en particulier aux jeunes femmes une éducation de qualité qui mène à une culture d'apprentissage tout au long de la vie et à l'esprit d'entreprise. 11. Élaboration et mise en œuvre de programmes et de politiques

	<p>sur l'emploi des jeunes.</p> <p>12. Élaboration, diffusion et mise en œuvre au niveau national d'une stratégie de promotion des droits des filles et des garçons.</p> <p>13. Élaboration et mise en œuvre d'initiatives, lois et politiques continentales conduisant à l'éradication de pratiques nuisibles telles que le mariage forcé précoce des enfants et les mutilations génitales féminines.</p> <p>14. Élaboration d'une feuille de route des principaux jalons et réalisations attendus dans le cadre du thème de l'Union africaine pour 2017 : « Tirer pleinement profit du dividende démographique en investissant dans la jeunesse » à entreprendre à cette date et à poursuivre ensuite.</p>
6. Questions humanitaires et gestion des risques de catastrophes	<ol style="list-style-type: none"> 1. Intervention dans les situations de crise humanitaire en Afrique et efforts concertés pour trouver des solutions durables au problème des déplacements forcés sur le continent. 2. Renforcer la résilience, les systèmes d'alerte rapide et la capacité de réaction aux catastrophes dans le contexte du Programme d'action pour l'Afrique d'après 2015 et du Cadre de Sendai. 3. Alignement du programme d'action élargi pour la mise en œuvre de la Stratégie régionale africaine pour la réduction des risques de catastrophes dans le contexte sur le Cadre de Sendai. 4. Appuyer les efforts déployés par les communautés économiques régionales et les États membres pour aligner leurs stratégies, plans et programmes de réduction des risques de catastrophes et de gestion de ces risques dans le cadre du Programme d'action pour l'Afrique et du Cadre de Sendai. 5. Promotion du Programme d'action pour l'Afrique et du Cadre de Sendai. 6. Promotion et soutien à la réduction et à la gestion des risques de catastrophe dans le contexte du Programme d'action pour l'Afrique et du Cadre de Sendai. 7. Renforcement du Groupe de travail africain et de la Plateforme régionale africaine sur la réduction des risques de catastrophe.
7. Environnement, urbanisation et population	<ol style="list-style-type: none"> 1. Appui à la mise en œuvre des programmes prioritaires sur l'environnement et le capital naturel, y compris le changement climatique, la désertification, la biodiversité, la réduction des risques de catastrophes, l'eau et l'assainissement et la surveillance de l'environnement. 2. Efforts pour assurer la mise en œuvre des accords multilatéraux sur l'environnement. 3. Harmonisation des programmes avec la Stratégie régionale africaine de réduction des risques de catastrophes et la Stratégie africaine intégrée de météorologie (services météorologiques et climatiques). 4. Mise en œuvre de la Déclaration d'Addis-Abeba sur la population et le développement et appui au fonctionnement du Comité africain d'experts en population.
8. Plaidoyer, information, communications	<ol style="list-style-type: none"> 1. Mise en avant de l'Agenda 2063 auprès des auditoires internes

et culture	<p>et externes de l'Union africaine.</p> <ol style="list-style-type: none">2. Création d'une Union africaine centrée sur les personnes grâce à une stratégie active de communication et de plaidoyer axée sur les droits de l'homme.3. Appuyer les efforts déployés par le Conseil économique et social pour mettre en œuvre l'Agenda 2063.4. Soutenir la mise en œuvre de projets hérités tels que le programme des volontaires de la diaspora africaine, la base de données sur les compétences de la diaspora africaine, le fonds d'investissement de la diaspora et le marché du développement africain.5. Encourager la ratification de toutes les conventions internationales pertinentes qui portent sur la sauvegarde du patrimoine, la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, en particulier les conventions de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (1954, 1970, 1972, 2001, 2003 et 2005).6. Soutien aux processus de renforcement des capacités institutionnelles et individuelles pour la sauvegarde du patrimoine culturel, culturel et immatériel de l'Afrique.7. Élaboration et mise en œuvre de politiques visant à soutenir la croissance des industries culturelles et créatives.8. Amélioration de la coopération sous-régionale en matière de prévention et de lutte contre le trafic illicite des biens culturels. <p>Renforcement des liens entre les ressources culturelles et les plans nationaux de développement.</p>
------------	--

Annexe II

Résolution 71/254 de l'Assemblée générale

Dans sa résolution A/RES/71/254 du 23 décembre 2016, l'Assemblée générale :

...6. *Invite* les organismes compétents du système des Nations Unies à harmoniser, par l'intermédiaire du Mécanisme de coordination régionale, leurs programmes et activités avec les priorités énoncées dans le Cadre, selon qu'il convient ;

7. *Prie* le secrétariat du Mécanisme de coordination régionale de suivre et de coordonner l'application du Cadre, qui succède au Programme décennal de renforcement des capacités de l'Union africaine ;

8. *Invite* le Secrétaire général à apporter, s'il y a lieu, un appui prévisible en vue d'une application pleine, effective et efficace du Cadre ;

9. *Demande* aux partenaires bilatéraux et multilatéraux de l'Afrique et à l'ensemble de la communauté internationale d'appuyer pleinement l'exécution du Cadre par la voie de mesures concrètes et propices ;

10. *Prie* le Secrétaire général et le Président de la Commission de l'Union africaine de collaborer en vue de suivre les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Cadre et demande au Secrétaire général de lui rendre compte tous les deux ans de l'application du Cadre dans son rapport sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine.